

Carbonne, mardi 9 janvier 2024

Objet : communiqué aux communes du volvestre

Tri à la source des biodéchets dès le 1er janvier 2024, tous concernés !



Au 1er janvier 2024, conformément à la loi antigaspillage de 2020, le tri à la source des biodéchets sera généralisé pour tous les particuliers et les professionnels. De nombreuses solutions existent pour engager collectivement ce changement d'habitudes et réduire de près de 30% le contenu des poubelles grises. Chaque habitant génère en moyenne 80 kg de biodéchets par an.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Un biodéchet est un déchet organique issu de ressources naturelle végétale ou animale : déchets alimentaires de préparation et les restes de repas, déchets verts du jardin et autres déchets naturels biodégradables.

SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009
31390 Carbonne
05 61 90 80 70
contact@cc-volvestre.fr



Les principaux biodéchets : épluchures, coquilles d'œufs, fruits et légumes avariés, marc de café, sachets de thé, restes de repas, pain émietté, fleurs fanées, plantes d'intérieur, essuie-tout et papiers.

Quelles solutions existent pour le tri des biodéchets ?

La Communauté de Communes du Volvestre vous accompagne pour engager sereinement ce nouveau tri. Pour les maisons individuelles représentant les $\frac{3}{4}$ des foyers du Volvestre. La collectivité offre un kit de compostage* comprenant un composteur de 400 litres en plastique et un bio-seau (petite poubelle de table dans laquelle vous pouvez stocker vos déchets avant de les jeter dans votre composteur d'extérieur). Lors de la remise, une sensibilisation de 30 minutes à la pratique du compostage individuel vous sera dispensée.



*Un seul composteur par foyer, dans la limite des stocks disponibles.

Pour récupérer votre composteur, contactez le service de collecte et valorisation des déchets au 05 61 90 99 63. Il vous sera proposé des dates de rendez-vous (tous les mercredis à 14h30 et un soir par semaine à 17h selon planning), des groupes de 10 personnes seront alors constitués. La remise s'effectue à la déchetterie de Carbonne.

SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009

31390 Carbonne

05 61 90 80 70

contact@cc-volvestre.fr

Déployons le compostage !

En transformant naturellement la matière organique en compost, vous favorisez un retour à la terre dans un cycle vertueux d'économie circulaire ; ce seront autant de déchets organiques qui ne seront plus enfouis au site d'enfouissement du Pihourc à Lieoux, près de Saint-Gaudens. Le processus de compostage réduit par trois les volumes des biodéchets. En effet, ces déchets sont très majoritairement constitués d'eau. Les quantités de compost produites restent généralement cohérentes avec les besoins des plantes domestiques. C'est un procédé de fermentation et de transformation des déchets organiques grâce à la présence d'oxygène. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante riche en humus. Le compost se présente un « terreau » qui peut être utilisé pour votre potager, vos plantes du jardin ou amendement riche pour le sol du jardin.

Si vous habitez en appartement, merci de contacter votre syndicat de copropriété pour que celui-ci réalise avec nous un diagnostic et l'étude de la mise en œuvre d'un composteur collectif en pied d'immeuble. Renseignements au 05 61 90 99 63.

À savoir : Pour les foyers ne possédant pas de jardin, il existe également le lombricomposteur. Basé sur la digestion de déchets alimentaires par des lombrics, ces petits composteurs ne prennent pas de place et contiennent les odeurs. (Coût : entre 65 et 120 € dans le commerce).



SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009

31390 Carbonne

05 61 90 80 70

contact@cc-volvestre.fr